

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 6 JUILLET 2016**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 6 juillet 2016 à 8h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Denis Poirier, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Madame Lynn Dionne, Mairesse	Ville de Lorraine
Monsieur Daniel Simoneau, Maire suppléant	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Est également présent :

Monsieur Jean Goulet, directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim MRC de Thérèse-De Blainville

2016-07-148

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Denis Poirier
Conseiller Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 6 juillet 2016 soit et est ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-149

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2016
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 6 juillet 2016
 - 4.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 23 juin au 6 juillet 2016;
 - 4.3. Résolution – Renouvellement de l'entente avec le MCC pour 2017
 - 4.4. Résolution – Nomination – Comité pour la refonte des règlements généraux – Parc Linéaire Le P'tit Train du Nord
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. Résolution - Demande d'émission de certificat de conformité
 - Blainville : #1416-12; 1417-10; 1418-91; 1420-5 & 1424-1
 - Rosemère : #802-04 & #808-07
 - Sainte-Anne-des-Plaines : Résolution #2016-06-205
 - 5.2. Résolution – Adoption – Procès-verbal de la consultation publique du 22 juin 2016 pour le Projet de règlement 16-03

- 5.3. **Résolution** – Adoption du Règlement 16-03 - Modification du Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier les dispositions réglementaires applicables pour les zones inondables identifiées dans les secteurs des rues Bellerive et Skelton, ville de Rosemère
- 5.4. **Résolution** – Adoption du Projet de règlement 16-04 - Modification du Schéma d'aménagement et de développement afin d'accorder une dérogation aux dispositions applicables en zone inondable dans le but de rendre conformes les agrandissements existants pour la propriété du 81, terrasse Robert à Boisbriand
- 5.5. **Résolution** – Délai municipal de consultation – Projet de règlement 16-04
- 6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL DE LA MRC**
 - 6.1. **Résolution** – Adoption du budget de fonctionnement de la SODET du 1^{er} juin au 30 septembre 2016
 - 6.2. **Résolution** – Appel d'offres – Audit & procédures FLI
- 7. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
 - 7.1. **Résolution** – Aide financière ABL Immigration
- 8. **SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE**
- 9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. **VARIA**
- 11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-150 **OBJET :** **Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2016**

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand
 appuyé par Monsieur Daniel Simoneau
 Maire suppléant Ville de Rosemère

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 22 juin 2016, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-151 **OBJET :** **Dépôt de la liste de la correspondance au 6 juillet 2016**

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 6 juillet 2016 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2016-07-152 **OBJET :** **Adoption des comptes payés et à payer du 23 juin au 6 juillet 2016**

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
 appuyé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 23 juin au 6 juillet 2016 inclusivement, répartis comme suit : 13 763.05\$ payés et 12 138.79 \$ à payer pour un grand total de 25 901.84 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-153 **OBJET :** **Renouvellement de l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications**

ATTENDU QUE la Politique culturelle de la MRC de Thérèse-De Blainville est adoptée par la résolution n° 2013-03-054 lors de l'Assemblée du 27 mars 2013;

ATTENDU la fin prochaine de l'actuelle entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour l'année 2016;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Lynn Dionne
 Mairesse Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville confirme au ministère de la Culture et des Communications son intérêt et son désir de ratifier une nouvelle entente de développement culturel d'un an, pour un montant total de 50 000 \$ (50 % Villes/MRC, 50 % MCC) et couvrant l'année 2017;

QUE le préfet et le directeur général soient et sont autorisés à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-154

OBJET : **Nomination – Comité pour la refonte des règlements généraux – Parc linéaire Le P'tit Train du Nord**

ATTENDU QUE lors de la réunion du Conseil d'administration de la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord tenue le 19 mai dernier, il a été convenu par résolution qu'un comité de six (6) personnes élues, représentant chacune des MRC, sera formé pour étudier la refonte des règlements généraux.

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville
et appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville nomme madame Madeleine Leduc, Mairesse à la Ville de Rosemère à siéger à titre de représentante de la MRC de Thérèse-De Blainville jusqu'en novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-155

OBJET : **Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville et Rosemère – Résolution de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines.**

ATTENDU que les municipalités de Blainville et Rosemère ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les Règlements : Blainville : #1416-12, #1417-10, #1418-91; #1420-5 et #1424-1; Rosemère : #802-04 et #808-07; pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines a présenté, pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville, la résolution #2016-06-205;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des Règlements et résolutions, examiner et vérifier la

conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement et du Document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents Règlements et résolutions sont :

Blainville

#1416-12 (concordance)

Plan d'urbanisme : Règlement modifiant le Règlement #1416 concernant l'adoption du Plan d'urbanisme révisé 2009 de la Ville de Blainville et ses amendements afin de :

- **ASSURER** sa conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement modifié de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Blainville

#1417-10 (concordance)

Urbanisme : Règlement modifiant le Règlement #1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements afin de :

- **ASSURER** sa conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement modifié de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Blainville

#1418-91 (concordance)

Zonage : Règlement modifiant le Règlement #1418 de zonage et ses amendements afin de :

- **ASSURER** sa conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement modifié de la MRC de Thérèse-De Blainville et le Règlement de sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Blainville

#1420-5

Construction : Règlement modifiant le Règlement #1420 de construction et ses amendements afin de :

- **ASSURER** sa conformité avec le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et le Code national de prévention des incendies Canada – 2005;

Blainville

#1424-1 (concordance)

PAE : Règlement modifiant le Règlement #1424 sur les Plans d'aménagement d'ensemble et ses amendements afin de :

- **ASSURER** sa conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement modifié de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Rosemère

#802-04

Construction : Règlement modifiant le Règlement #802 de construction et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** la section 1 du chapitre 2 pour intégrer des normes afin de permettre les aires de stationnement souterrain.

Rosemère

#808-07

Permis et certificats : Règlement modifiant le Règlement #808 sur les permis et certificats et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** l'article 30 pour exiger des plans d'un professionnel concernant l'aménagement d'aire de stationnement hors rue.

Sainte-Anne-des-Plaines
Résolution n° 2016-06-205

P.P.C.M.O.I. : Autoriser au 220-222, 3e Avenue à Sainte-Anne-des-Plaines, l'ajout d'un quatrième logement dans le local commercial désaffecté, et ce, aux conditions suivantes :

- Le projet est conforme au Règlement d'urbanisme n° 860 à l'exception de :
 - l'usage d'un quatrième logement;
 - la largeur de l'entrée charretière;
 - l'emplacement de la case de stationnement.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Denis Poirier
 Conseiller Ville de Bois-des-Filion

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville et Rosemère soit les Règlements : Blainville : #1416-12, #1417-10, #1418-91; #1420-5 et #1424-1; Rosemère : #802-04 et #808-07; soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire.

QUE la résolution #2016-06-205 de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines soit et est réputée conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-156

OBJET : **Adoption et suivi – Procès-verbal de la consultation publique du 22 juin 2016 pour le Projet de règlement 16-03**

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
 Mairesse Ville de Lorraine
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'adoption du procès-verbal de la consultation publique tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 22 juin 2016, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-157

OBJET : **Adoption du Règlement 16-03 - Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier les dispositions réglementaires applicables pour les zones inondables**

identifiées dans les secteurs des rues Bellerive et Skelton, ville de Rosemère

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Règlement numéro 01-03.3 édictant son Schéma d'aménagement et de développement 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Rosemère a adopté la résolution no. 2016-04-147 le 11 avril 2016 demandant à la MRC de modifier son schéma d'aménagement afin de corriger les plaines inondables de la rivière des Mille Îles, dans le secteur des rues Bellerive et Skelton protégé par des digues à Rosemère;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a transmis à la MRC une recommandation favorable et qu'il ne soulèvera aucune objection à la modification du schéma;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE les modifications sont jugées pertinentes;

ATTENDU QU'un avis de motion du Projet de règlement 16-03 a été dûment donné à une séance tenue le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE le Projet de règlement 16-03 a été adopté à une séance du conseil de la MRC tenue le 25 mai 2016;

ATTENDU QUE le Projet de règlement 16-03 a été soumis à une assemblée publique de consultation le 22 juin 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le Règlement 16-03 est identique au Projet de règlement 16-03 quant à son fond et à sa forme.

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le Règlement n°16-03 amendant le Règlement n°01-03.3 concernant le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier les dispositions réglementaires applicables pour les zones inondables identifiées dans les secteurs des rues Bellerive et Skelton, ville de Rosemère;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le document d'accompagnement intitulé « Document indiquant la nature des modifications à être adoptées par les Villes de la MRC suite à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 16-03 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-158

OBJET : Adoption du Projet de règlement 16-04 – Modification du Schéma d'aménagement et de développement afin d'accorder une dérogation aux dispositions applicables en zone inondable dans le but de rendre conformes les agrandissements existants pour la propriété du 81, terrasse Robert à Boisbriand

ATTENDU que la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Règlement numéro 01-03.3 édictant son Schéma d'aménagement et de développement 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU la réception à la MRC du document *Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que du Plan et réglementation d'urbanisme de la Ville de Boisbriand_14 juillet 2015_Révisé le 21 avril 2016* produit par monsieur André Christin, mandaté par les propriétaires du 81, terrasse Robert à Boisbriand;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Boisbriand a adopté la résolution 2015-08-481 le 19 août 2015 appuyant la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement présentée par monsieur André Christin;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a transmis à la MRC une recommandation favorable et qu'il ne soulèvera aucune objection à la modification du schéma;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a transmis à la MRC une recommandation favorable et qu'il ne soulèvera aucune objection à la modification du schéma;

ATTENDU que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent Projet de règlement a été dûment donné à une séance tenue le 22 juin 2016;

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
 Mairesse Ville de Lorraine
 appuyé par Monsieur Daniel Simoneau
 Maire suppléant Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le Projet de règlement n° 16-04 amendant le Règlement n°01-03.03 concernant le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation aux dispositions applicables en zone inondable dans le but de rendre conformes les agrandissements existants pour la propriété du 81, terrasse Robert à Boisbriand ;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le document d'accompagnement intitulé « *Document indiquant la nature des modifications à être adoptées par les Villes de la MRC suite à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 16-04 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville* »;

QU'une consultation publique soit tenue sur le Projet de règlement n° 16-04 le 17 août 2016 à 19h05 à l'Hôtel de Ville de Lorraine sis au 33 boulevard de Gaulle à Lorraine, province de Québec, J6Z 3W9;

QU'une commission, présidée par le préfet monsieur Paul Larocque et composée de tous les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, soit créée aux fins de cette consultation publique, conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le secrétaire-trésorier agira à titre de secrétaire de la commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-159

OBJET : Délai municipal de consultation – Projet de règlement 16-04

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Projet de règlement n°16-04 amendant le Règlement n° 01-03.03 concernant le Schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU que le Projet de règlement 16-04 concerne exclusivement une propriété de la ville de Boisbriand;

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a transmis une recommandation favorable;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a transmis une recommandation favorable;

ATTENDU que conformément à l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut fixer le délai prévu pour recevoir les avis des municipalités de la MRC, relativement à ce projet, sans qu'il soit inférieur à 20 jours suivants la transmission des documents visés;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Daniel Simoneau
Maire suppléant Ville de Rosemère

QUE le délai prévu pour recevoir les avis des municipalités concernant le Projet de règlement n° 16-04 soit fixé au 25 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-160

OBJET : Adoption du budget de la SODET du 1^{er} juin au 30 septembre 2016

ATTENDU la convention de partage des actifs et passifs intervenue entre la SODET et la MRC;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

D'approuver le budget de la SODET pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2016, tel que déposé, en excluant les montants relatifs aux indemnités de délai de congé qui seront établis ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-161

OBJET : Appel d'offres – Audit et procédures FLI

ATTENDU que la MRC de Thérèse-De Blainville a transmis un appel de propositions en vue d'établir des procédures pour la gestion du programme Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE le dépôt des propositions est prévu pour le 11 juillet 2016 et qu'il est demandé que le mandat soit réalisé pour le 30 septembre 2016 au plus tard;

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Daniel Simoneau
Maire suppléant Ville de Rosemère

DE mandater le comité administratif de la MRC pour procéder à l'analyse des propositions et octroyer le mandat à la firme retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-162

OBJET : Aide financière - ABL Immigration

ATTENDU le dépôt du projet d'intervention d'ABL Immigration auprès des MRC de Thérèse-De Blainville, de Deux-Montagnes et de Mirabel;

ATTENDU la possibilité d'une entente sur l'immigration entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, et la région des Basses Laurentides (MRC de Thérèse-De Blainville, de Deux-Montagnes et de Mirabel)

ATTENDU que la MRC reconnaît l'importance du dossier de l'immigration pour le développement économique de la région;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

D'accorder une aide financière à ABL Immigration à la même hauteur que celle de la MRC de Deux-Montagnes jusqu'à concurrence de 15 000\$, et conditionnellement à un engagement identique de la MRC de Mirabel, le tout en vue de conclure une entente sectorielle sur l'immigration avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, à coûts partagés, pour la région des Basses-Laurentides.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux MRC de Deux-Montagnes, de Mirabel et à ABL Immigration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-163

OBJET : Période de questions

Monsieur Dan Hobus, citoyen de la ville de Rosemère, demande si la MRC a l'intention de déposer un mémoire sur le projet de Train électrique proposé par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Monsieur Larocque souligne que cet élément n'a pas encore fait l'objet de discussion au sein de la MRC et qu'il est possible que ce soit débattu à la Table des préfets et des Élus de la Couronne Nord en vue d'une position commune, si requis.

2016-07-164

OBJET : **VARIA**

1. Indemnités/délai congé des employés de la SODET, Me Jean-Francois Cloutier sera consulté à cet effet et une proposition sera définie par le comité de transition auquel s'ajoutera Madame Cordato, puis déposée au conseil de la MRC;
2. Monsieur Charbonneau informe le conseil qu'il a été avisé que le journal La Voix des Mille-Îles ne sera plus distribué sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.
3. Monsieur Charbonneau informe les membres qu'il a participé au récent Sommet sur les milieux naturels et qu'une consultation est à venir sur la réalité des municipalités rurales de la CMM;
4. Dépôt de la proposition TESLA RP – La discussion sur ce point est reportée au 17 août prochain.

2016-07-165

OBJET : **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Denis Poirier
 Conseiller Ville de Sainte-Thérèse

DE lever la présente réunion à 9 :30 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Paul Larocque, Préfet

Jean Goulet, Directeur général
et Secrétaire-trésorier par intérim

6 juillet 2016

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Jean Goulet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2016-07-148 à 2016-07-165 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 6 juillet 2016.

Émis le 6 juillet 2016 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Jean Goulet,

Directeur général et Secrétaire-trésorier par intérim